

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 6 juillet 2020

Date d'affichage : 6 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - COCHET Jean-Pierre - GRANGE Christian

Étaient représentés : Marie-Pierre RAMBAUD (donne procuration à Stéphanie FEUTRIER) - Béatrice BAILLY (donne procuration à Dominique RETORNAZ) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX)

Madame Marie POIROT est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 20-07-074

Objet : Commissions municipales : principe de permanence - définition de leur objet composition

Le rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ouvre la possibilité au Conseil Municipal de former au cours de chaque séance, des commissions municipales chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Rares, pour ne pas dire inexistantes, sont les assemblées municipales qui procèdent à la formation des commissions au cours de chaque séance.

En effet, afin d'assurer la cohérence et la pérennité des travaux menés et des réflexions conduites, la majorité des élus choisissent d'attribuer un caractère permanent aux commissions qu'ils décident de constituer et de les spécialiser par domaine d'intervention.

C'est donc ce caractère permanent que je vous propose de donner aux commissions municipales spécialisées que nous allons former et qui jouent dans les faits, un rôle d'instruction important dans la préparation des dossiers soumis au Conseil Municipal.

Bien entendu, la permanence d'une commission ne fait pas obstacle à la possibilité offerte au conseil d'en changer les membres en cours de mandat ou de la supprimer.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le 16/07/2020

ID : 073-217303064-20200710-20_07_074-DE

Je souhaiterais que soient instituées les commissions suivantes :

- ✓ Commission finances, développement durable, communication, colporteur
- ✓ Commission urbanisme et travaux
- ✓ Commission associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station
- ✓ Commission vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture

Je vous propose de répartir les sièges au sein de chaque commission qui serait chacune constituée de 6 membres et ce conformément à l'annexe ci-jointe.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur ROUGEAUX,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le principe de permanence des commissions municipales,
- d'instituer les commissions municipales énumérées par Monsieur le Maire et d'approuver la désignation des membres qui outre le Maire, Président de droit, composeront chaque commission municipale conformément à l'annexe ci-jointe.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 16/07/2020

Affichage : 16/07/2020

Valloire, le 16/07/2020

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.





ANNEXE - COMMISSIONS MUNICIPALES

Finances, développement durable, communication, colporteur
Natacha RIVAS Jean-Marie MARTIN Carine MAGNIN Dominique RETORNAZ Pascal CLAPPIER Jean-Pierre COCHET

Urbanisme et travaux
Dominique RETORNAZ Guy GRANGE Marie-Pierre RAMBAUD Jean-Marie MARTIN Pascal CLAPPIER Christian GRANGE

Associations, sport, intercommunalité, navettes, vie touristique station
André RETORNAZ Marie-Pierre RAMBAUD Béatrice BAILLY Marie POIROT Christian GRANGE Stéphanie FEUTRIER

Vie locale, enfance, services à la population, patrimoine et culture, agriculture
Corine FALCOZ Béatrice BAILLY Guy GRANGE Stéphanie FEUTRIER Marie-Pierre RAMBAUD Carine MAGNIN